

communiqué

N°: 03
No.:

LE 10 JANVIER 1985

ENTRETIENS AMÉRICANO-SOVIÉTIQUES SUR LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est dit très heureux de l'issue des entretiens que le secrétaire d'État des États-Unis, M. George Shultz, et le ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. Andrei Gromyko, ont eus à Genève les 7 et 8 janvier. M. Clark a indiqué que l'entente à laquelle en sont venus les deux intervenants d'engager des négociations bilatérales sur les armes nucléaires - stratégiques et de portée intermédiaire - et les armes spatiales représente un jalon important dans les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique. Le processus de négociation aura des répercussions profondes et positives sur les relations Est-Ouest en général ainsi que sur les négociations auxquelles le Canada participe directement au sein d'instances multilatérales de contrôle des armements.

M. Clark a déclaré que "le Canada continuera de participer activement et de façon constructive à la recherche de la compréhension mutuelle entre l'Est et l'Ouest qui est nécessaire à la conclusion d'accords durables, efficaces et vérifiables en matière de contrôle des armements."

Le Canada est particulièrement encouragé par les objectifs dont il a été convenu pour les négociations américano-soviétiques: empêcher une course aux armements dans l'espace et mettre fin à cette course sur terre; limiter et réduire les arsenaux nucléaires; et renforcer la stabilité stratégique dans le but d'éliminer à terme toutes les armes nucléaires. Ces objectifs sont depuis longtemps des éléments de la politique étrangère du Canada. Le Canada se réjouit de cette occasion qui lui est donnée de procéder à de nouvelles négociations avec les États-Unis, tant au niveau bilatéral qu'à l'OTAN, au fur et à mesure du déroulement de ces négociations.

M. Clark a ajouté qu'il fallait se garder de croire que l'itinéraire tracé à Genève ne comportera aucun obstacle; le chemin sera au contraire long et difficile.